



Section sportive athlétisme rentrée 2020

publié le 23/01/2020 - mis à jour le 24/01/2020

Descriptif :

Date des tests sportifs, dossier de candidature et principes généraux de fonctionnement.

Sommaire :

- Tests et candidature
- Principes généraux de fonctionnement

● Tests et candidature

Les tests sportifs d'entrée en Section Sportive Athlétisme auront lieu le :

Mercredi 08 avril 2020 dans l'après-midi

- L'accueil des candidats et des parents se fera à **dès 14 h au stade René Gaillard**, 105 avenue de la Venise Verte à Niort.
- Votre enfant candidat est invité à se présenter muni de son équipement complet de sport et d'une pièce d'identité.
- Tout athlète inapte (blessure) devra se présenter le jour de l'épreuve muni d'un certificat médical. Le jury statuera en vue d'une éventuelle admission.
- La fiche de détermination ci-dessous est à adresser à M. Stéphane Baigue comme indiqué sur le formulaire, **pour le mercredi 1er avril 2020**

 [Fiche de détermination athlétisme 2020](#) (PDF de 78.6 ko)
Fiche de détermination athlétisme 2020

- Le dossier de candidature, téléchargeable ci-dessous :

 [Dossier de candidature athlétisme 2020](#) (PDF de 101.5 ko)
Dossier de candidature athlétisme 2020

Les différentes pièces de ce dossier (renseignements, coupon réponse, avis médical) devront être soigneusement renseignées et renvoyées **pour le mercredi 1er avril 2020** à l'adresse ci-dessous :

**Lycée de la Venise Verte
Section Sportive Athlétisme
71 rue Laurent Bonnevey
BP 3600
79012 NIORT Cedex**

attention :

- en cas de participation, le coupon réponse joint au dossier de candidature tient lieu de convocation.
- aucun dossier ne sera examiné après cette date.

Un courrier détaillant les dates et modalités de candidature est téléchargeable ci-dessous :

 [Courrier relatif à la section sportive athlétisme](#) (PDF de 74 ko)
Ce document reprend les dates et modalités de candidature pour la section sportive athlétisme.

● Principes généraux de fonctionnement

Les sections sportives ouvertes au Lycée de la Venise Verte permettent aux jeunes sportifs de bénéficier, parallèlement à leur scolarité, d'un entraînement spécifique adapté.

○ 1) Niveau des Candidats

L'accès aux sections sportives est réservé aux élèves scolarisés en classe de 3ème et postulant pour une entrée en seconde. L'inscription se déroule selon la procédure réglementaire d'orientation.

Attention : Les admissions directes en classe de 1ère Section Sportive, voire Terminale (voie générale ou filière STMG) se feront en fonction des places vacantes, après accord du proviseur et avis d'une commission interne au lycée chargée d'étudier la demande de dossier scolaire du candidat

○ 2) Admission

L'admission en seconde, première et terminale section sportive se déroule en 3 étapes :

Sélection sportive

- Les candidats passent des épreuves sportives et techniques au cours desquelles des spécialistes (des entraîneurs) observent leur comportement, leurs aptitudes, leur habileté dans la pratique du sport choisi. Un classement est alors établi.

Avis médical (cf « Avis du médecin de famille »)

- Ce document est à fournir obligatoirement.
- L'examen médical approfondi prévu pour les élèves retenus à l'issue de la sélection sportive et scolaire est effectué ultérieurement par des médecins spécialisés en médecine sportive.

Dossier scolaire

- Étude du dossier scolaire, du comportement, de la motivation de l'élève candidat.

○ 3) Études

- S'orientant normalement vers le baccalauréat, les élèves de la section sportive suivent la même scolarité que leurs camarades de même niveau.
- Les élèves admis en section sportive suivent obligatoirement tous les cours prévus au programme officiel mais ne peuvent pas s'inscrire dans les enseignements optionnels.
- Ils bénéficient (sauf incompatibilité des emplois du temps) d'un horaire aménagé leur permettant la pratique sportive.
- **Les filières ST2S et STL ne sont pas compatibles avec les sections sportives.**

En classe de Première ou Terminale

- En fin de seconde, les élèves inscrits en section sportive peuvent accéder, après la procédure d'orientation de fin d'année, à l'ensemble des séries du baccalauréat d'enseignement général et à la série du baccalauréat technologique STMG.
- Toutefois en Terminale STMG, pour faciliter l'aménagement des créneaux horaires d'entraînement, il est souhaitable que les élèves choisissent une spécialité identique (Gestion et Finance ou Systèmes d'information de gestion).
- **Aucune option facultative ne pourra être offerte en 1ère et Terminale.**

Résultats Scolaires

- Le jeune inscrit en section sportive est astreint comme tous les autres élèves du lycée à la préparation du baccalauréat, la pratique d'un sport qu'il affectionne particulièrement lui étant par ailleurs facilitée.
- Il est tenu aux mêmes obligations de travail que ses camarades et ses résultats scolaires devront donc être satisfaisants. Un suivi spécifique sera assuré par un enseignant coordonnateur des sections sportives.

○ 4) Pratique sportive

- Huit heures environ sont consacrées chaque semaine à l'entraînement dans leur spécialité sportive.
- Cet enseignement est donné par un éducateur diplômé dans la discipline sportive choisie par l'élève. Le vendredi, les élèves regagnent leur club.
- Les élèves des sections sportives bénéficient d'une surveillance médicale continue.
- Les candidats retenus à l'issue de la sélection sportive passent un examen médical approfondi effectué par des médecins spécialisés en médecine sportive.

○ 5) Régime de l'élève - Vie scolaire

- Le régime est l'internat, la demi-pension ou l'externat.
- Les internes doivent avoir un correspondant à Niort ou dans la proche banlieue. Le nom et l'engagement du correspondant sont nécessaires pour l'inscription définitive de l'élève. Le week-end, les élèves retournent dans leur famille ou chez leur correspondant.
- Les élèves des sections sportives sont soumis comme leurs camarades et sans particularité au règlement intérieur du lycée.

Les informations ci-dessus sont regroupées dans le fichier suivant au format .pdf :

 [Principes généraux de fonctionnement des sections sportives](#) (PDF de 73.5 ko)
Principes généraux de fonctionnement des sections sportives



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.